

Signature d'un nouveau Plan de Concertation Locative (PCL) pour la période 2015-2018 entre l'Opac38 et les représentants des locataires.

Le plan de concertation locative validé pour quatre ans, définit les modalités, les objectifs et les éléments sur lesquels porte la concertation, entre les représentants des locataires et l'Opac38. Il tient lieu de feuille de route pour le conseil de concertation locative de l'Opac38.

Le président du Conseil d'Administration de l'Opac38 a ainsi signé avec les fédérations de locataires (l'AFOC38, la CLCV38, la CNL38, la CSF38 et INDECOSA-CGT38) le nouveau plan de concertation locative, le 17 mars 2015.

Ce plan est le premier à être signé en Isère après les élections des locataires de décembre 2014, entre un bailleur social, l'Opac38 et les représentants des locataires.

Des protocoles d'accord, issus du plan de concertation locative précédent, portant sur les réparations locatives, la facturation des charges, les moyens de communication et les moyens financiers distribués aux fédérations de locataires pour accompagner les projets menés au bénéfice des habitants, sont venus enrichir ce nouveau Plan de Concertation Locative.

Le programme de ce nouveau plan prend également en compte les thématiques suivantes :

- la concertation, la participation, l'implication des habitants et la co-construction pour l'amélioration du cadre de vie, la gestion urbaine et sociale de proximité et le service rendu
- l'entretien du patrimoine,
- le développement de l'offre résidentielle,
- l'accompagnement social et la prévention des impayés,
- la commercialisation de l'offre de logements.

«Lors de la signature, les présidents des fédérations ont souligné que cet accord a été établi dans le respect mutuel, qu'il appartenait certes à chacun de faire vivre ce plan, mais qu'il fallait en parallèle permettre des ajustements chaque année lors des bilans réguliers pour le faire évoluer et pour lever des désaccords éventuels qui pourraient naître au fil de son application. Ainsi si le temps du locataire n'est pas nécessairement celui du bailleur, le dialogue est toujours constructif. Les fédérations se sont félicitées de la contribution financière accordée».

(L'Opac38, office public de l'habitat, gère au 31/12/2014, 24802 logements sociaux sur le territoire de l'Isère et sur 7 communes du Rhône).

AFOC38 Association Départementale Force Ouvrière Consommateur
CLCV38 Union départementale de la Confédération Logement et Cadre de Vie
CNL38 Confédération Nationale du Logement, fédération de l'Isère
CSF38 Union départementale de la Confédération Syndicale des Familles
INDECOSA-CGT38 Association Départementale pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés

Siège

■
47, avenue
Marie Reynoard
BP 2549
38035
Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 20 50 50
Fax : 04 76 09 43 46
www.opac38.fr
■